



Règlement
By-law

4648

Fermeture de la partie de ruelle située au sud-est de l'avenue Pine et au sud-ouest de la rue Jeanne-Mance.

A la séance du conseil de la ville de Montréal, tenue le 8 août 1973,

le conseil décrète:

I. — Est à l'avenir fermée et discontinuee comme voie publique parce que jugée inutile, cette partie de ruelle, étant une partie du lot 43-48 aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du Quartier Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal, indiquée par les lettres ABCDA sur le plan J-19 Saint-Laurent, préparé par le service des travaux publics le 25 novembre 1965 et dont la description technique est annexée audit plan, ces documents étant identifiés par le greffier de la Ville.

Closing of the section of lane located south-east of Pine Avenue and south-west of Jeanne-Mance Street.

At the meeting of the Council of the City of Montreal held on August 8, 1973,

Council ordained:

I. — Shall in the future be closed and discontinued as a street because it is deemed useless that section of lane forming a part of lot 43-48 on the plan and book of reference of the official cadastre of Saint-Laurent Ward, Montreal Registration Division, as shown by the letters ABCDA on Plan J-19 Saint-Laurent, prepared by the Public Works Department on November 25, 1965, the technical description of which is attached to the said plan, such documents being identified by the City Clerk.

LE MAIRE,

LE GREFFIER DE LA VILLE,

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL,

Montréal le..... AOUT 9 1973